

> Pharmaciens propriétaires

Indexation des tarifs à l'Entente 2020-2022

Le ministre de la Santé et des Services sociaux et les représentants de l'Association québécoise des pharmaciens propriétaires (AQPP) ont convenu du renouvellement de l'entente des pharmaciens pour la période du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2022.

En vertu de cette entente, une indexation de 1,75 % des tarifs était prévue au 1^{er} avril 2020. Une seconde indexation de 1,75 % des tarifs est prévue au 1^{er} avril 2021. Ces indexations seront réparties de façon paramétrique sur l'ensemble des codes de services.

Les changements suivants aux tarifs seront appliqués à compter du **22 février 2021** :

- Les tarifs proposés à l'Entente pour 2019-2020 s'appliquent à la période du 1^{er} avril 2019 au 21 février 2021;
- Les tarifs proposés à l'Entente pour 2020-2021 s'appliquent à la période du 22 février 2021 au 31 mars 2021;
- Les tarifs proposés à l'Entente pour 2021-2022 s'appliquent à la période du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022.

Le tableau des tarifs est présenté à la section [7 Tarif du Manuel des pharmaciens](#), disponible sous l'onglet *Manuel et guide* de la section réservée à votre profession, sur notre site Web, au www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels.

Nous désirons vous entendre

- Infolettres RAMQ
- Service téléphonique

Participez au sondage

c. c. Association québécoise des pharmaciens propriétaires
Développeurs de logiciels – Pharmacie

Site Web et fils RSS

www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels
Abonnez-vous à nos fils RSS 
Avant de nous téléphoner, consultez les flash-infos au
www.ramq.gouv.qc.ca/flash-infos.

Téléphone

Québec 418 780-4208
Ailleurs au Québec 1 888 330-3023

Heures d'ouverture

Du lundi au vendredi,
de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30
(mercredi de 10 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30)